

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

92

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 16 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le seize du mois de novembre à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le dix novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni Cap Périaz - Annecy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

22 NOV. 2023

Déposée en
Préfecture le

21 NOV. 2023

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Frédérique BANGUÉ, Olivier BARRY, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Franck BOGEY, Patrick BOSSON, Stéphane BOUCLIER, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Odile CERIATI-MAURIS, Josette CHARVIER, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Jean-François DEGENNE, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Fabien GERY, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Antoine de MENTHON, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Isabelle BASTID à Christian MARTINOD, Nicole BLOC à Elisabeth LASSALLE, Cécile BOLY à Xavier OSTERNAUD, Bilel BOUCHETIBAT à Isabelle DIJEAU, Corinne BOULAND à Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Lola CECCHINEL à Samuel DIXNEUF, Fabienne GREBERT à Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Pierre-Louis MASSEIN à Alexandre MULATIER-GACHET, Aurélien MODURIER à Jean-Louis TOÉ, Laure ODORICO à Christian ANSELME, Eric PEUGNIEZ à Viviane MARLE, Yannis SAUTY à Chantale FARMER, Nora SEGAUD-LABIDI à Etienne ANDRÉYS, Guillaume TATU à Marion LAFARIE

Etaient excusé(e)s

Henri CHAUMONTET, Jean-François GIMBERT, Frédérique KHAMMAR

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

Frédérique LARDET, rapporteur

Vu la délibération n° DEL-2021-161 du 24 juin 2021 du Conseil communautaire du Grand Annecy relative à l'approbation de la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain ;

Vu les termes de la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain, signée le 9 juillet 2021 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'Alby-sur-Chéran en date du 14 novembre 2023 relative à l'approbation de la convention cadre Petites villes de demain ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Fillière en date du 13 novembre 2023 relative à l'approbation de la convention cadre Petites villes de demain ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Groisy en date du 6 novembre 2023 relative à l'approbation de la convention cadre Petites villes de demain.

Contexte :

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Le programme, piloté par l'ANCT est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement. Pour la Communauté d'agglomération du Grand Annecy, ce programme concerne 3 communes : Alby-sur-Chéran, Fillière et Groisy.

De ce fait, les communes d'Alby-sur-Chéran, de Fillière, de Groisy et la Communauté d'agglomération du Grand Annecy ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 9 juillet 2021.

Le programme Petites Villes de demain comprend une étape intermédiaire pour les trois communes membres, prenant la forme d'une nouvelle convention dite « cadre » détaillant les stratégies des projets de territoires, l'évolution et le suivi des actions et les besoins garantissant le bon déroulement des opérations dans les communes.

Cette étape vise à accompagner les projets dans une dimension plus « opérationnelle » avec les partenaires du programme.

Les projets des trois communes ont tous été pensés dans un souci de développement durable et d'accélération de la transition écologique (économies d'énergie, réduction des déchets, de la consommation, mobilité, économie circulaire...). Ils sont tous en adéquation avec le projet de territoire du Grand Annecy et les documents de planification et d'urbanisme en vigueur ou en cours d'élaboration (PLUi HMB du Grand Annecy...).

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature de la convention cadre, jusqu'à mars 2026.

Contenu de la convention :

La convention cadre précise les ambitions retenues et actualisées pour les territoires, son articulation avec le CRTE, les orientations stratégiques, la gouvernance du programme, le plan d'action de l'ensemble des projets et moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales et populations des territoires engagés. Elle décrit aussi l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : État, opérateurs de l'État, collectivités, secteur privé.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle, chaque année des mises à jour seront formulées sur le contenu des projets (fiches actions) et des bilans financiers.

Les éléments seront partagés à l'État et l'ensemble des partenaires financiers du programme (les ministères, l'ANCT, la Banque des territoires, l'ANAH, le CEREMA, programme européen...). Cette visibilité sur l'identification et le déroulement des projets, en particulier en phase opérationnelle, engage l'État et ses partenaires à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le programme (investissement, ingénierie, accompagnement...).

Le tableau de bord et suivi des actions Petites villes de demain enregistre et visualise l'ensemble des projets sous la forme de fiches (diagnostic, objectif, besoins, phasage, bilan financier). Chaque commune possède un plan d'action compilant l'ensemble des fiches actions. Les actions doivent alors être déclinées selon **des orientations stratégiques** faisant référence aux stratégies de revitalisation des communes.

Les orientations stratégiques pour la commune d'Alby-sur-Chéran :

- Orientation n° 1 : « Développer les équipements publics, des locaux dédiés à la vie culturelle et sportive notamment en direction de la jeunesse » ;
- Orientation n° 2 : « Favoriser la réhabilitation de bâtiments anciens, avec une forte exigence de développement durable (rénovation énergétique) » ;
- Orientation n° 3 : « Accompagner les acteurs économiques et les inciter à travailler davantage sur le développement durable » ;
- Orientation n° 4 : « Développer une économie verte et solidaire, développer des tiers-lieux ou des lieux de partage » ;
- Orientation n° 5 : « Associer les habitants et les acteurs locaux pour participer davantage aux politiques publiques (de proximité et globale) ».

Les orientations stratégiques pour la commune de Fillière :

- Orientation n° 1 : « Organiser les mobilités durables avec une programmation et un maillage entre les infrastructures / équipements (intermodalités, co-mobilités, mobilités douces) » ;
- Orientation n° 2 : « Dynamiser le tissu commercial en adaptant sa localisation, en améliorant/valorisant le cadre de vie pour conforter les commerces de centre-bourg » ;
- Orientation n° 3 : « Répondre aux objectifs de cohésion sociale en adaptant l'offre et l'accès aux logements, aux services à la personne, aux équipements scolaires, sportifs, culturels et aux lieux de sociabilité » ;
- Orientation n° 4 : « Engager la transition énergétique, environnementale en valorisant le cadre de vie » ;
- Orientation n° 5 : « Développer la démocratie participative avec la co-construction des politiques, rendre accessible l'implication des citoyens par la communication et la mise en place de lieux d'expressions avec les élus ».

Les orientations stratégiques pour la commune de Groisy :

- Orientation n° 1 : « Renforcer la centralité par le renouvellement urbain et des aménagements durables » ;

- Orientation n° 2 : « Développer une centralité de commerce et de service par un urbanisme stratégique » ;
- Orientation n° 3 : « Développement d'équipements publics, accessibles pour la jeunesse et les rencontres intergénérationnelles » ;
- Orientation n° 4 : « Impulser des démarches participatives ».

La convention cadre fait état de plusieurs documents produits afin de détailler les projets de revitalisation **pour chacune des communes** :

- Un plan global de suivi des actions (retroplanning détaillé des projets en cours de réalisation 2021-2027) ;
- Une synthèse du projet de territoire et de la stratégie urbaine ;
- Un tableau de bord et de suivi des actions inscrites dans la convention cadre ;
- Les fiches actions détaillant tous les projets ;
- Des illustrations cartographiques localisant les projets de revitalisation au sein des centres-bourgs ;
- Une maquette financière pluriannuelle de l'ensemble des projets des communes bénéficiaires du programme Petites Villes de Demain ;
- Les études menées dans le cadre de Petites Villes de Demain.

La convention cadre explique le mode de gouvernance du programme, la gestion et le suivi des actions par son chef de projet.

Un comité de projet siègera au moins une fois par an, co-présidé par un représentant de l'État et les représentants des collectivités signataires, examinera l'avancement et la programmation des actions, étudiera les demandes d'évolution du programme et validera l'évaluation annuelle du programme.

Des **comités locaux de suivi et de validation politique du programme par commune** se réuniront au moins 3 fois par an. Y participeront :

- la directrice des coopérations territoriales et de l'évaluation des politiques publiques du Grand Annecy,
- le chef de projet PVD,
- le maire et ses premiers adjoints,
- le DGS de la commune concernée.

Des **comités techniques locaux par projet et par commune**, en fonction de l'avancement des projets seront programmés. Pourront y participer :

- le chef de projet PVD,
- le DGS de la commune,
- les agents communaux concernées ou co-responsable de la mission,
- un ou plusieurs élus référents à la mission.

Les partenaires opérationnels du projet pourront être associés aux comités locaux (bureau d'études, financeur, consulaire, co-maitrise d'ouvrage, collectif, association, service de l'Etat...).

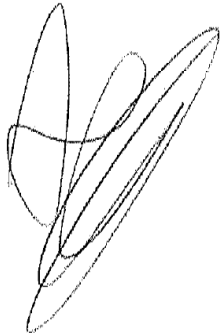
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'approuver la signature de la convention cadre du programme Petites villes de demain,
- d'autoriser la Présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 92

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.